



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2022

OBJET : Convention de partenariat avec ENEDIS

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 représentant 14 voix

N° : 026/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles
Il examine le point n°10 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

G FABRE – A FAUQUET LEMAITRE - M GROS – O HOFFMANN – F PERO – A
RAVANELLO – N RULLAN – JP VERAN – JL BONNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN - N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Syndicat mixte Provence Verte Verdon avait signé une convention avec ENEDIS pour disposer de données notamment de production et consommation d'électricité à l'échelle du territoire.

Le PCAET est en phase d'approbation. Il devra faire l'objet d'un suivi annuel, puis d'un bilan à mi-parcours et une évaluation finale. L'accès aux données proposé par ENEDIS sera utile pour la réalisation de ces suivis et bilans. Cela concerne :

Mise à jour des données annuelles des données en consommation et en production électriques fournies dans le cadre du PCAET à savoir :

- Agrégats annuels de données de consommation et de production sur une chronique de 5 ans et ce au territoire d-e la collectivité ;
- Agrégats annuels de données de consommation à la maille du bâtiment sur une chronique de 5 ans et ce au territoire de la collectivité ;
- Rapport synthétique présentant les chiffres clés et tendances du territoire, les 3 principaux indicateurs socio-économiques de la précarité énergétique ainsi que les 3 cartographies associées ;
- Fourniture sous format informatique des plans du réseau à moyenne échelle.

Mise à disposition de données quotidiennes pour les communes du territoire Provence Verte Verdon :

Le service permet de fournir les données quotidiennes d'énergie et/ou de courbes de charge, individuelles, pour des installations en soutirage ou en injection, des bâtiments publics situés sur le périmètre du Syndicat Mixte afin de faciliter la réalisation d'économie d'énergie. L'ensemble des fonctionnalités de ce service seront disponibles sur l'Espace Collectivités Locales d'Enedis.

ENEDIS propose en outre quelques services complémentaires qui pourront être utiles dans la mise en œuvre des actions du PCAET à savoir :

Accompagnement d'Enedis dans la prise en main du nouvel outil autour de la précarité énergétique développé par l'ONPE intitulé GEODIP1.

Organisation d'une réunion de communication sur les prochains travaux/construction d'ouvrages Enedis dans une optique d'accueil ENR : avec zoom S3REN.

Présentation des scénarios Enedis de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques en recharge nocturne en volume par commune à horizon 2030.

L'information du public jeune (écoles et collèges) aux économies d'énergie par l'intermédiaire d'associations qu'ENEDIS peut former en ce sens.

Enfin, ENEDIS propose le service « Sud Connect EnR », qui sera nécessaire dans le cadre de l'étude en cours sur le potentiel photovoltaïque en site anthropisés pour simuler le raccordement des projets étudiés.

¹https://onpe.org/outil_de_cartographie_geodip/presentation_de_loutil_de_cartographie_geodip_lors_des_assises

Ce service vise à :

- Former pendant une journée 5 membres de l'équipe projet de la collectivité au sein de l'Agence Raccordement Grand Producteur d'Enedis (Aix-en-Provence), à l'outil en ligne « simulateur de raccordement »,
- Accompagner la collectivité dans le cadre de son analyse de « dérisquage »,
- Accompagner la collectivité dans l'instruction des demandes de raccordement en phase travaux.

En contrepartie, le SMPVV s'engage à :

- Fournir à Enedis les informations relatives aux localisations, surfaces et puissances envisagées des sites de production photovoltaïque concourant au projet ;
- Transmettre à Enedis les analyses d'impact réseau effectuées sur le simulateur de raccordement
- Se conformer aux formes et procédures en vigueur dans les futures sollicitations adressées à Enedis dans le cadre du processus raccordement ;
- Accompagner Enedis dans la nécessaire concertation locale sur les adaptations éventuelles du réseau et dans les procédures administratives associées ;
- Associer Enedis et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à son comité de suivi du projet.

La convention de partenariat aura une durée de 2 ans, renouvelables une fois par tacite reconduction.

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ci-jointe avec ENEDIS et tout acte se rapportant à cette convention.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS

CONVENTION DE PARTENARIAT



Pour amplifier le développement des énergies renouvelables en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Entre

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon dont le siège est situé
270 Avenue Adjudant Chef Marie Louis Broquier
CS 20014
83 175 Brignoles Cedex
Représentée par son Président **Michel Gros** dument habilité à cet effet.

Ci-après désigné par « **Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon** »

Et

Enedis, Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, en qualité de concessionnaire du service public de la distribution d'électricité, représentée par **Nathalie Alexandre, Directrice Territoriale du Var** dument habilitée à cet effet.

Ci-après désigné par « **Enedis** »

Préambule

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon qui regroupe les 43 communes de la **Communauté d'agglomération de la Provence Verte et de la Communauté de communes Provence Verdon** a pour compétences les études contribuant aux grandes initiatives intercommunales **d'aménagement du territoire, de développement économique, culturel, social, touristique, environnemental, d'opérations d'aménagements touristiques, et des grands projets structurants.**

Le développement durable et la préservation de l'environnement sont des axes majeurs de la stratégie du territoire **Provence Verte Verdon**. Dans ce cadre, le syndicat mixte a mis en œuvre différentes réflexions et actions en matière d'environnement et énergies depuis plusieurs années : développement du bois énergie, réflexion sur l'éolien, mise en place d'un Conseil en Energie Partagé et de l'Espace Info Energie Maures Provence Verte, schéma d'entretien et de restauration de l'Issole et du Caramy, volet énergie et évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)...

Actuellement, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon a en charge :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'objectif de ce document de planification, qui prend en compte les orientations du SCoT, est de définir une stratégie et un plan d'actions visant, sur l'ensemble du territoire, à :

- **réduire la consommation d'énergie et augmenter la production d'énergies renouvelables,**
- **réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la capacité de stockage du CO₂,**
- **améliorer la qualité de l'air.**

Une **première convention avait ainsi été signée entre le syndicat et Enedis en avril 2019** pour fournir des données utiles à l'élaboration du diagnostic territorial.

Le Contrat de transition écologique (CTE)

Parallèlement à l'élaboration de son PCAET, le territoire Provence Verte Verdon s'est engagé dans un Contrat de transition écologique (CTE). Il a ainsi été lauréat de l'appel à projet national en juin 2020 et la signature du contrat est intervenue en juin 2021.

Ce document, à vocation strictement opérationnelle, permet de mobiliser les acteurs privés et publics locaux et les services de l'Etat autour de projets et actions en faveur de la transition écologique. L'objectif est d'illustrer que cette **transition est un facteur de développement local et de création d'emplois**. Les CTE visent également à promouvoir et mettre en lumière les acteurs du territoire agissant en faveur de la transition écologique.

Il s'agit ainsi d'aller "Vers un territoire des proximités pour la qualité de vie et la résilience de demain".

Trois axes thématiques sont mis en avant :

- **Développer des modèles agricoles durables et diversifiés, de la production à la consommation, en réponse aux besoins locaux,**
- **Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants,**
- **Permettre des mobilités choisies, diversifiées et économes.**

Enfin, un axe transversal vise à **retisser des collaborations entre acteurs socio-économiques locaux.**

Enedis, service public de la distribution d'électricité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, conscient du rôle décisif du réseau électrique pour faciliter la transition écologique, s'est inscrit dans le cadre régional en s'engageant par ses actions à contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat régional « Une COP d'avance » (**signature le 16/04/2021 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Enedis de la Charte d'engagement « Une COP d'Avance »**).

L'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique passe par **le défi majeur consistant à mobiliser 100 % des énergies renouvelables disponibles à l'horizon 2050.**

Ainsi la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le **Syndicat Mixte Provence Verte Verdon** et **Enedis** partagent cet enjeu et la volonté d'un développement ambitieux de la production d'électricité renouvelable.

Pour accompagner cette ambition, la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a voté fin 2019 son **Plan solaire, pour aider à massifier le développement d'énergie renouvelable d'origine solaire.**

Le **soutien à l'amorçage des projets** est une étape clé du Plan solaire. Parmi les dispositifs mis en œuvre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'**AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « foncier dérisqué »** permet d'aider les acteurs du territoire dans l'identification des bâtiments ou terrains jugés favorables au photovoltaïque sans risque d'opposition.

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon a été désigné lauréat à l'AMI « foncier dérisqué ».

Pour aller plus loin dans ce dispositif, **Enedis qui adapte constamment le réseau de distribution géré pour les collectivités, a créé le service « Sud Connect ENR », adressé aux collectivités territoriales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (signature le 16/04/2021 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Enedis de la Convention de partenariat « Sud Connect ENR »)**

L'objectif de ce service est d'optimiser le processus de « dérisquage » engagé par la collectivité territoriale en intégrant le plus en amont possible la vision d'Enedis sur la capacité du réseau électrique à accueillir les installations d'énergie renouvelable. Enfin, un accompagnement sur-mesure, en mode projet, dans le cadre du processus de raccordement des installations photovoltaïques sera mis en œuvre par Enedis.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et Enedis ont conclu ce qui suit :

Article 1 – Engagements d’Enedis

D’un point de vue opérationnel et dans la continuité des services transition énergétique déployés pour la phase de diagnostic du PCAET, Enedis propose de fournir au Syndicat Mixte les services suivants non facturés.

Mise à jour des données annuelles des données en consommation et en production électriques fournies dans le cadre du PCAET à savoir :

- Agrégats annuels de données de consommation et de production sur une chronique de 5 ans et ce au territoire de la collectivité ;
- Agrégats annuels de données de consommation à la maille du bâtiment sur une chronique de 5 ans et ce au territoire de la collectivité ;
- Rapport synthétique présentant les chiffres clés et tendances du territoire, les 3 principaux indicateurs socio-économiques de la précarité énergétique ainsi que les 3 cartographies associées ;
- Fourniture sous format informatique des plans du réseau à moyenne échelle.

Mise à disposition de données quotidiennes pour les communes du territoire de la Provence Verte Verdon :

Le service permet de fournir les données quotidiennes d’énergie et/ou de courbes de charge, individuelles, pour des installations en soutirage ou en injection, des bâtiments publics situés sur le périmètre du Syndicat Mixte afin de faciliter la réalisation d’économie d’énergie. L’ensemble des fonctionnalités de ce service seront disponibles sur l’Espace Collectivités Locales d’Enedis.

Une fois mis sur le marché, accompagnement d’Enedis dans la prise en main du nouvel outil autour de la précarité énergétique développé par l’ONPE intitulé GEODIP1.

Organisation d’une réunion de communication sur les prochains travaux/construction d’ouvrages Enedis dans une optique d’accueil ENR : avec zoom S3RENR.

Présentation des scénarios Enedis de déploiements des bornes de recharge de véhicules électriques en recharge nocturne en volume par commune à horizon 2030.

L’information du public jeune (écoles et collèges) aux économies d’énergie qui sera travaillée avec votre collectivité par l’intermédiaire d’associations que nous pouvons former dans ce sens.

¹https://onpe.org/outil_de_cartographie_geodip/presentation_de_loutil_de_cartographie_geodip_lors_des_assises

Mise à disposition du service « Sud Connect EnR »

En complément et en cohérence de leur rôle respectif, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et Enedis ont décidé de s'engager dans un **partenariat « Sud Connect ENR »** pour le développement à l'échelle du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon d'installations de production d'électricité photovoltaïque. L'électricité produite sera injectée au réseau de distribution exploité par Enedis, ce qui contribuera ainsi à l'accélération de la Transition Ecologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Cadre général du service**

« **Sud Connect ENR** » est un service intégré de proximité avec les collectivités territoriales retenues à l'AMI « foncier dérisqué » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dès la genèse, la collectivité est formée et accompagnée par Enedis pour limiter le risque de projet chuté en phase réalisation pour cause de complexité du raccordement. En effet, selon les puissances en jeu et la caractéristique locale du réseau, le raccordement peut représenter une part non négligeable de l'investissement dans les moyens de production d'énergie renouvelable.

- **Engagement d'Enedis**

Enedis s'engage à accompagner le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon en amont de sa consultation pour l'aider à cibler (« dérisquage raccordement ») ses sites qui accueilleront les futures installations de production photovoltaïque.

Phase amont : analyse de « dérisquage » de 60 sites identifiés

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon vise l'identification de 60 sites qui pourraient accueillir les installations de production photovoltaïque.

C'est dans ce cadre, en tant que facilitateur, qu'Enedis réalisera les prestations suivantes :

- **Formation, pendant une journée de 5 membres de l'équipe projet de la collectivité au sein de l'Agence Raccordement Grand Producteur d'Enedis (Aix-en-Provence), à l'outil en ligne « simulateur de raccordement² », permettant de tester en ligne le niveau de simplicité d'un raccordement au réseau de distribution.**

L'outil fournit un premier niveau d'analyse pour aider à affiner la future demande de raccordement au réseau, en comparant par exemple différents emplacements de raccordement.

En complément du fonctionnement du simulateur de raccordement, Enedis sensibilisera les interlocuteurs de la collectivité au processus raccordement (jalons, retro-planning, autorisations...) et expliquera les grands principes du chiffrage d'une proposition de raccordement (barème de facturation Enedis...).

² Le simulateur de raccordement a pour objectif de permettre à la collectivité de tester en ligne le niveau de simplicité d'un raccordement au réseau géré par Enedis en France Métropolitaine. Ce simulateur, accessible depuis l'Espace Collectivité entre autres, est basé sur des algorithmes de calculs d'Enedis afin d'assurer une réponse la plus rapide et plus fiable possible (à bien noter que les résultats fournis par le simulateur de raccordement n'ont pas de valeur contractuelle et sont non engageants pour Enedis). Le simulateur permet ainsi de simuler en même temps le raccordement de 1 à 10 compteurs sur le réseau géré par Enedis, et cela pour toutes les gammes de puissance BT (inférieure ou égale à 250 kVA) et HTA (strictement supérieure à 250 kW et inférieure ou égale à 2 MW). En basse tension, les usages des compteurs peuvent être de type « consommation », « production » ou « consommation et production »

A noter : en fonction des possibilités et du souhait de la collectivité une **visite du Showroom Enedis pourra être proposée**.

- **Accompagnement de la collectivité dans le cadre de son analyse de « dérisquage » :**
 - Pour les sites d'une Puissance de raccordement en injection < 2 MW, dont le simulateur de raccordement a rendu un résultat « orange » ou « rouge » lié à une complexité de raccordement (extension de réseau, renforcement...), Enedis apportera une description succincte de la meilleure solution technico-économique de raccordement.
 - Pour les sites d'une Puissance de raccordement en injection > 2 MW, Enedis pourra proposer à la collectivité des devis pour des « Demandes anticipées de raccordement » avant complétude, permettant d'identifier précisément les coûts et délais de raccordement. Cette Proposition de raccordement avant complétude fait l'objet d'une demande d'avance (arrhes) selon le barème de facturation d'Enedis.

Nota : Les simulations de raccordement extraites du simulateur ou les éléments remis par Enedis en phase amont de la demande officielle de raccordement, sont des premiers éléments d'information d'aide à la décision. Ils ne se substituent pas aux demandes de raccordement. Les résultats fournis n'ont pas de valeur contractuelle et sont non engageant pour Enedis

Phase Travaux : une gestion en mode projet personnalisée

Afin de mener à bien ce projet stratégique et garantir la meilleure fluidité dans son instruction, Enedis procédera à la :

- Vérification de la bonne complétude des dossiers pour instruction des demandes de raccordement ;
- Gestion en mode projet personnalisée (Chef de projet Enedis) intégrant un pilotage rapproché avec des revues de portefeuille régulières, pour suivre la réalisation des raccordements jusqu'à la mise en service des installations photovoltaïques.
- Possibilité de communication, valorisation commune en lien avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et transmission sous forme de tableau de bord des données de production à la collectivité territoriale.

Article 2 – Engagement du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Dans le cadre de la présente convention, et notamment pour la bonne exécution du service « Sud Connect ENR », le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon s'engage à :

- Fournir à Enedis les informations relatives aux localisations, surfaces et puissances envisagées des sites de production photovoltaïque concourant au projet ;
- Transmettre à Enedis les analyses d'impact réseau effectuées sur le simulateur de raccordement Enedis ;
- Se conformer aux formes et procédures en vigueur dans les futures sollicitations adressées à Enedis dans le cadre du processus raccordement ;

- Accompagner Enedis dans la nécessaire concertation locale sur les adaptations éventuelles du réseau et dans les procédures administratives associées ;
- Associer Enedis et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à son comité de suivi du projet.

Article 3 – Confidentialité

3.1 – Informations confidentielles

Les signataires de la présente convention s'engagent par leur signature ci-dessous à garder confidentielles les informations suivantes : localisations, surfaces et puissances envisagées des sites de production photovoltaïque concourant aux différents projets ainsi que les analyses d'impact réseau effectuées par Enedis dont le simulateur.

3.2 – Autres données ou informations

Toutes autres informations communiquées entre les Parties au titre de la présente Convention sont considérées comme confidentielles dès lors qu'une Partie informe expressément l'autre Partie de leur caractère confidentiel. La Partie qui souhaite communiquer une information confidentielle de l'autre Partie sollicite de sa part son accord écrit et préalable.

Enedis ne pourra en aucun cas divulguer, à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou à une tierce partie, une information confidentielle au sens de l'article L 111-72 du Code de l'énergie.

Article 4 – Communication

Les actions de communication sur la signature et l'exécution de la Convention seront décidées et organisées conjointement entre les Parties. Chaque Partie devra avoir validé au préalable et par écrit les supports de communication y compris l'utilisation des logos.

Article 5 – Durée

La présente Convention prend effet à sa signature et a une durée de 2 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Article 6 – Résiliation

Chaque Partie dispose de la faculté de résilier la Convention à tout moment, sous réserve d'un préavis de deux mois. La Partie qui entend résilier doit adresser à l'autre Partie une notification écrite par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation de la présente Convention devra faire l'objet d'une recherche de conciliation à l'initiative de la Partie la plus diligente.

Article 7 – Litige

En cas d'échec de la conciliation, toute Partie pourra procéder à la résiliation du protocole, selon les modalités prévues à l'Article 6 et/ou porter le litige devant la juridiction compétente.

Article 8 – Représentation des parties

Représentation du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon :

L'interlocuteur de la collectivité pour l'exécution de la présente Convention est :

Cécile PROVOST
Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial
climat@paysprovenceverteverdon.fr
04 98 0512 24
270 avenue Adjudant Chef Marie Louis Broquier
CS 20014
83 175 Brignoles Cedex

Représentation d'Enedis :

L'interlocuteur d'Enedis pour l'exécution de la présente Convention est :

Bernard ROSSI
Enedis Direction Territoriale Var
bernard.rossi@enedis.fr
06 59 55 22 51
1 bd de la Démocratie
Toulon CS60444

Le contact technique principal sera Joël VIARD, Chef de Projets raccordement grands producteurs au sein de l'Agence Raccordement Grands Producteurs, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux,

Michel Gros
Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Nathalie Alexandre
Directrice Territoriale Enedis Var